

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 12 mars 2013, à 19 h 30, au 221 boulevard Clairevue Est, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Peggy Black, Richard Boucher, Reine Cossette, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Gino Le Brasseur, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Ronald Tremblay ainsi qu'Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

**ABSENCES NOTIFIÉES** : mesdames Manon Giguère et Nicole Deschênes.

**EST AUSSI ABSENT** : madame Brigitte Collin et monsieur Hugues Ouellette.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Catherine Houpert, secrétaire générale, Iris Montini, secrétaire générale adjointe, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire (jusqu'au 15 mars 2013), Anne Ledoux, future directrice du Service de l'organisation scolaire (à compter du 16 mars 2013) et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

## 2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**C-091-03-13**

Il est proposé par madame Peggy Black d'adopter l'ordre du jour avec le remplacement du sujet « Nomination d'un commissaire » prévu au point 6.1 par le sujet « Nomination d'une présidente d'élection » :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février et de la séance extraordinaire du 19 février 2013
4. Affaires en cours
  - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
  - Service du secrétariat général et des communications
    - 6.1. Nomination d'une présidente d'élection
    - 6.2. Consultation publique sur le projet de fermeture de l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014 / Document de consultation
    - 6.3. Décision sur une demande de révision (huis clos)
  - Direction générale
    - 6.4. Nomination d'un directeur général adjoint ou d'une directrice générale adjointe (huis clos)
    - 6.5. Pétition de la Fédération des comités de parents du Québec – Investissement dans l'éducation publique
  - Service des ressources matérielles
    - 6.6. Choix des projets à caractère physique 2013-2014
  - Service des ressources éducatives
    - 6.7. Offre de services éducatifs en classes d'enseignement spécialisé pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou

d'apprentissage

Service de l'organisation scolaire

- 6.8. Modification à l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire de Beloeil – Nom de l'école
- 6.9. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 – Version 2 / Autorisation de consultation
- 6.10. Protocole d'entente avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe concernant les élèves fréquentant le Collège Antoine-Girouard

Service des ressources humaines

- 6.11. Période de fermeture estivale

7. Point d'information

Service du secrétariat général et des communications

- 7.1. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 4 décembre 2012 (document déposé dans le portail)

- 8. Affaires diverses
- 9. Protecteur de l'élève / Avis
- 10. Parole au public
- 11. Rapport de la présidente
- 12. Parole aux membres du Conseil
  - 12.1. Parole aux commissaires-parents
  - 12.2. Parole aux autres commissaires
- 13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**3. REVUE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER**

**C-092-03-13** Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**C-093-03-13** Il est proposé par monsieur David Picher d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2013, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**4. AFFAIRES EN COURS :**

**4.1 Suivi à la dernière séance**

Néant.

**5. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

- Un résident de Saint-Bruno-de-Montarville questionne la décision du 22 janvier 2013 concernant l'école de la Roselière. Il questionne également la vente de l'édifice situé à Mont-Saint-Hilaire et le fait que le produit de cette vente sera utilisé pour construire un nouveau bâtiment où seront relocalisés les employés du Service des ressources matérielles. Il demande également si le Conseil des commissaires donnera suite à la lettre reçue de l'association des propriétaires de Saint-Bruno-de-Montarville.
- Un parent de l'école de la Mosaïque accompagné d'une quarantaine d'autres parents, de membres du personnel et d'élèves demande si la Commission scolaire a reçu une réponse du MELS concernant la demande d'agrandissement de l'école de la Mosaïque à Saint-Basile-le-Grand. Il réitère la préoccupation des parents à ce sujet. Il demande que l'agrandissement de la Mosaïque demeure une priorité.

Mme Roberge confirme que l'agrandissement de l'école de la Mosaïque

demeure une priorité. Le 29 janvier 2013 le ministre Bertrand St-Arnaud a visité l'école et a par la suite écrit à la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport, afin de réitérer l'urgence d'accepter cette demande d'agrandissement. Les discussions avec la Ville de Saint-Basile-le-Grand sont toujours en cours, pour l'utilisation de locaux pour la prochaine année scolaire. Elle confirme que cette demande est prioritaire et a été présentée comme telle au ministère, sur un pied d'égalité avec la demande concernant la construction d'une nouvelle école à Contrecoeur.

- Plusieurs parents du Collège Antoine-Girouard, accompagnés d'environ 80 autres parents, souhaitent savoir quelle position le Conseil des commissaires prendra concernant la demande formulée par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe. Ils souhaitent que leurs enfants puissent terminer leur scolarité dans cet établissement. Le parent d'un élève qui entrera en 1<sup>ère</sup> secondaire souhaite également que son enfant puisse fréquenter cette école.

Mme Roberge indique qu'une décision sera prise à ce sujet dès ce soir, à la suite d'une séance de travail tenue hier soir. Elle indique qu'une éventuelle entente devra être révisée annuellement, conformément à une exigence de la *Loi sur l'instruction publique*.

- Trois parents de l'école de la Roselière qui résident hors du territoire de la Commission scolaire des Patriotes demandent si ces élèves pourront continuer à fréquenter cette école l'an prochain.

Mme Roberge indique que la Commission scolaire des Patriotes n'a aucun contrôle sur la décision de la Commission scolaire où ces élèves résident, d'accepter ou non une entente de scolarisation extraterritoriale.

- Une ancienne élève de l'école de la Roselière, accompagnée d'une dizaine d'autres, est en désaccord avec l'affirmation selon laquelle des parties importantes des matières obligatoires ne sont pas enseignées à cette école. Elle juge avoir été bien outillée pour la transition vers le secondaire. Elle fait état des autres valeurs et compétences apprises à cette école. Les élèves présentent une chanson.

Mme Roberge réitère que la décision prise n'est pas un jugement envers les choix faits par les parents. Le rôle du Conseil des commissaires est de s'assurer que les encadrements légaux sont respectés et c'est sur cette base que la décision a été prise.

- Un parent membre de la corporation des parents de l'école de la Roselière indique que des vérifications faites par la corporation auprès d'anciens élèves de cette école démontreraient que leur taux de diplomation en 5<sup>e</sup> secondaire est plus élevé que celui de l'ensemble des élèves de la Commission scolaire des Patriotes. Elle juge que le projet pédagogique de l'école de la Roselière respecte les objectifs du MELS, puisqu'il favorise la réussite. Les encadrements légaux ne sont pas une fin en soi, ce sont des moyens pour atteindre un objectif. Elle dénonce le fait que le rapport de Mme Yolande Nantel ne fasse état que d'un point de vue et que les éléments positifs de cette école en soient absents. Elle juge que c'est un plan orchestré par une direction qui a un agenda caché, soit fermer l'école pour des motifs non avoués.

Les 125 parents et autres représentants quittent la salle. Il est 20h30.

## **6. POINTS DE DÉCISION**

*En raison de la présence de plusieurs personnes en lien avec le point portant sur le Collège Antoine-Girouard, sur proposition de madame la présidente, les commissaires conviennent de procéder aux points 6.10, 6.3 et 6.4 avant le point 6.1.*

### Service de l'organisation scolaire

#### **6.10 Protocole d'entente avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe concernant les élèves fréquentant le Collège Antoine-Girouard**

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Considérant que le Collège Antoine-Girouard, situé à Saint-Hyacinthe, a annoncé, le 27 février 2013, qu'il cesserait ses activités à la fin de la présente année scolaire;

Considérant qu'un protocole d'entente entre la Corporation du Séminaire de Saint-Hyacinthe, le Collège Antoine-Girouard et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe est en cours d'élaboration pour assurer la continuité des activités d'enseignement et le maintien du personnel dans les locaux actuels du collège avec un programme axé sur les sports et géré par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

Considérant que ce protocole est conditionnel, entre autres, à un nombre suffisant d'inscriptions et à la conclusion d'ententes de scolarisation extraterritoriale avec les commissions scolaires du territoire desquelles proviennent la majorité des élèves présentement inscrits au Collège Antoine-Girouard;

Considérant que, selon les données reçues en date du 5 mars 2013 de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, environ 270 élèves provenant du territoire de la Commission scolaire des Patriotes sont inscrits au Collège Antoine-Girouard pour la prochaine année scolaire, en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a la capacité d'accueillir tous les élèves de son territoire qui sont inscrits au Collège Antoine-Girouard pour l'année scolaire 2013-2014;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est disposée à accueillir tous les élèves dont les parents en feront le choix;

Considérant que la majorité des parents de ces élèves ont répondu à un sondage en indiquant qu'ils avaient l'intention de transférer l'inscription de leur enfant à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'année scolaire 2013-2014;

Considérant que, le 5 mars 2013, par une lettre de son président, monsieur Richard Flibotte, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a proposé à la Commission scolaire des Patriotes de convenir d'une entente en vertu de laquelle cette dernière accepterait de permettre aux élèves provenant de son territoire et qui sont déjà inscrits au collège Antoine-Girouard, d'y poursuivre et terminer leur secondaire, dans un souci de leur assurer une continuité du parcours scolaire;

Considérant que, dans cette même lettre, M. Richard Flibotte précise que la demande formulée par sa Commission scolaire ne créera aucun précédent pour la fratrie, mais vise plutôt à maintenir le statu quo, dans le but de favoriser la réussite des élèves;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a permis, par le passé, à des élèves ayant déjà entrepris un parcours scolaire au sein d'une école, de le poursuivre et de le terminer, malgré des changements apportés à la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves*;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est sensible au souci exprimé par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe d'assurer une continuité du parcours scolaire, pour les élèves qui fréquentent déjà le Collège Antoine-Girouard;

Considérant que le transport des élèves provenant du territoire de la Commission scolaire des Patriotes et qui fréquentent le Collège Antoine-Girouard, le Collège Saint-Maurice et l'école secondaire Saint-Joseph est organisé en partie par la Commission scolaire des Patriotes et en partie par ces trois établissements conjointement;

Considérant les impacts importants d'une entente sur l'organisation actuelle du transport pour tous les élèves résidant sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes et fréquentant ces trois établissements;

Considérant que la conclusion et la réalisation d'une entente avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe doivent se faire sans que cela génère des coûts additionnels pour la Commission scolaire des Patriotes;

**C-094-03-13**

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux :

De donner à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe un accord conditionnel à la préparation d'un protocole d'entente, afin que les élèves qui fréquentaient, en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, le Collège Antoine-Girouard, puissent, si tel est le souhait des parents, continuer et terminer leur scolarité à cette école qu'ils fréquentent déjà.

De ne pas inclure dans ce protocole tout autre élève ne fréquentant pas déjà le Collège Antoine-Girouard, notamment les élèves inscrits en 1<sup>ère</sup> secondaire ou nouvellement inscrits à un autre niveau en 2013-2014 et les frères et sœurs des élèves déjà inscrits.

De demander à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe de préparer et soumettre, dès que cela sera possible, à la Commission scolaire des Patriotes, un projet de protocole en application de l'article 213 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui devra contenir les éléments suivants :

- La liste des élèves qui fréquentaient en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, le Collège Antoine-Girouard (codes permanents);
- Des mesures concernant l'organisation et le financement du transport scolaire quotidien des élèves provenant du territoire de la Commission scolaire des Patriotes et qui fréquenteront le Collège Antoine-Girouard, le Collège Saint-Maurice et l'école secondaire Saint-Joseph et qui conviendront à toutes ces parties;
- Une mention à l'effet que cette entente est d'une durée d'un an et pourra être renouvelée annuellement, conformément à l'article 213 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- Un engagement de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe de refuser l'inscription de tout élève provenant du territoire de la Commission scolaire des Patriotes et qui ne répond pas aux conditions mentionnées précédemment.

De recevoir et analyser ce projet de protocole dès que possible, afin de se prononcer de façon définitive, par l'adoption d'une résolution.

Madame Hélène Roberge demande le vote.

Votent pour : 15

Votent contre : 5

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Madame Peggy Black et monsieur Alain Langlois demandent que leur dissidence soit inscrite au procès-verbal.

Service du secrétariat général et des communications

**6.3 Décision sur une demande de révision**

*Messieurs Paul St-Onge, Paul St-Amand et Gaétan Marcil se retirent.*

**Huis clos**

**C-095-03-13**

Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 45.

**Retour à l'assemblée publique**

**C-096-03-13**

Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 25.

Considérant la demande de révision datée du 12 février 2013 et reçue le même jour, par laquelle la plaignante conteste la décision de la direction de l'école de modifier le classement de son fils pour que celui-ci soit scolarisé dans une classe spécialisée pour les élèves en troubles de comportement à

l'école De Salaberry, afin de terminer l'année scolaire 2012-2013;

Considérant que la plaignante affirme que son fils n'a pas eu toute l'aide nécessaire en classe régulière, à son école actuelle;

Considérant que la plaignante ne considère pas que le comportement de son fils ait changé de façon significative au cours des dernières semaines;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 25 février 2013 et qu'il a entendu la directrice adjointe du Service des ressources éducatives et l'équipe-école qui ont procédé à l'étude du dossier de l'élève, ainsi que la plaignante qui est la mère de l'élève;

Considérant l'ensemble des interventions réalisées auprès de l'élève par l'équipe-école;

Considérant que l'élève n'est plus scolarisé à l'école depuis le 18 février 2013;

Considérant que la scolarisation à domicile de l'élève a débuté le 25 février 2013;

Considérant les besoins de l'élève d'avoir un suivi plus individualisé et constant dans une classe adaptée à ses besoins;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision et leur recommandation de maintenir la décision de l'école de modifier le classement de l'élève afin qu'il soit scolarisé dans une classe spécialisée pour les élèves en troubles de comportement à l'école De Salaberry;

Considérant la recommandation unanime du Comité de révision;

**C-097-03-13**

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision rendue par le directeur de l'école concernant l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-018-03-13.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Messieurs Paul St-Onge et Gaétan Marcil reviennent dans la salle.*

Direction générale

**6.4 Nomination d'une directrice générale adjointe**

Considérant l'annonce du départ à la retraite de madame Denise Gauvreau;

Considérant la démarche de sélection entreprise par la Commission scolaire afin de pourvoir le poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e);

Considérant la recommandation formulée de façon unanime par le Comité de sélection constitué pour combler ce poste;

**C-098-03-13**

Il est proposé par monsieur David Picher :

De procéder à la nomination de madame Marie-Rose Vandemoortele au poste de directrice générale adjointe, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Que le mandat de madame Marie-Rose Vandemoortele soit d'une durée indéterminée.

Que les conditions de travail de madame Marie-Rose Vandemoortele soient celles prévues au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

**6.1 Nomination d'une présidente d'élection**

Madame Hélène Roberge présente ce dossier.

Considérant la démission d'un membre du Conseil des commissaires représentant la circonscription no 20, le 5 février 2013;

Considérant qu'une élection scolaire partielle doit être tenue afin de combler

cette vacance dans les quatre mois de la date de la vacance;

Considérant l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires*;

**C-099-03-13**

Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle de nommer madame Catherine Houpert au poste de présidente d'élection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.2 Consultation publique sur le projet de fermeture de l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014 / Document de consultation**

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente la démarche de consultation ainsi que le contenu du document de consultation.

Considérant la décision du Conseil des commissaires de ne pas présenter de demande de renouvellement d'approbation à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin que soit maintenu le projet particulier de l'école de la Roselière, en application de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que ce faisant, à compter de l'année scolaire 2013-2014, l'école de la Roselière devient une école régulière, sans projet pédagogique particulier, dont le bassin d'alimentation sera l'entièreté du territoire de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes n'a pas besoin d'une école primaire régulière à vocation régionale;

Considérant que le Conseil des commissaires a adopté la résolution no C-075-02-13 décrétant la tenue d'une consultation publique sur le projet de fermeture de l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014;

**C-100-03-13**

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter le document de consultation proposé et de le rendre disponible à la consultation par toute personne intéressée, en le diffusant sur le site Web de la Commission scolaire des Patriotes, au plus tard le 30 mars 2013.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### Direction générale

## **6.5 Pétition de la Fédération des comités de parents du Québec – Investissement dans l'éducation publique**

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Considérant les compressions majeures imposées par le gouvernement du Québec aux commissions scolaires depuis mars 2010;

Considérant que ces compressions représentent pour la Commission scolaire des Patriotes une coupure récurrente totale de 6,3 millions de dollars par année;

Considérant le mode de gestion très décentralisé existant à la Commission scolaire des Patriotes, faisant en sorte que plus de 95 % du budget est remis aux écoles et aux centres et que moins de 5 % est consacré aux activités de nature administrative;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est l'une des commissions scolaires ayant les coûts de gestion les plus bas au Québec et que, de façon générale, les commissions scolaires ont des coûts de gestion beaucoup plus bas que la majorité des autres organismes publics et parapublics;

Considérant que des compressions de cette ampleur ne peuvent se réaliser sans affecter les services aux élèves;

Considérant la pétition lancée par la Fédération des comités de parents du Québec sur le site Web de l'Assemblée nationale visant à faire de l'éducation une véritable priorité nationale et de mettre fin aux compressions qui menacent les services aux élèves;

**C-101-03-13**

Il est proposé par monsieur Gaëtan Marcil :

D'appuyer cette pétition.

De mandater le directeur général afin qu'il fasse connaître cette pétition à tout le personnel ainsi qu'à la population, et les invite à la signer en grand nombre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service des ressources matérielles

### **6.6 Choix des projets à caractère physique 2013-2014**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier. Il répond aux questions de mesdames et messieurs les commissaires. Il indique notamment que l'état général de nos bâtiments est excellent. Depuis 7 ans, plus de 85 millions ont été investis dans les bâtiments de la commission scolaire. Presque toutes les toitures ont été refaites. Nous avons dorénavant le contrôle sur notre parc immobilier et nous sommes dorénavant en mode actif pour améliorer nos bâtiments, plutôt que d'être en mode réactif.

Considérant l'allocation de base pour les investissements;

Considérant l'analyse de besoins et les critères de sélection;

Considérant la recommandation du comité de travail des ressources matérielles;

Considérant la recommandation de la Table de coordination de la direction générale et du Comité consultatif de gestion;

**C-102-03-13**

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux que la liste des projets à caractère physique pour l'année 2013-2014 soit adoptée telle que déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service des ressources éducatives

### **6.7 Offre de services éducatifs en classes d'enseignement spécialisé pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**

*Monsieur Marc-André Lehoux quitte la salle.*

Madame Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce point.

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Considérant les avis majoritairement positifs des instances ayant répondu à la consultation concernant l'offre de services éducatifs en classes d'enseignement spécialisé pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant les enjeux organisationnels;

Considérant que l'offre est réajustée annuellement;

Considérant que l'offre s'appuie sur la consolidation du plan de développement proposé dans le cadre de l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2011-2014, révisée en mars 2013;

**C-103-03-13**

Il est proposé par madame Peggy Black d'adopter l'offre de services éducatifs en classes d'enseignement spécialisé pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2011-2014, révisée en mars 2013, telle que déposée.

Madame Johanne de Villers demande le vote.

Votent pour : 17

Vote contre : 0

S'abstient : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

*Monsieur Marc-André Lehoux revient dans la salle.*



## Service de l'organisation scolaire

### **6.8 Modification à l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire de Beloeil – Nom de l'école**

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente ce point.

Considérant le processus de consultation mis en place pour le choix du nom à donner à la nouvelle école primaire de Beloeil;

Considérant la recommandation du conseil d'établissement pour la dénomination de la nouvelle école primaire de Beloeil;

Considérant la recommandation du conseil d'établissement pour la dénomination de l'immeuble de la nouvelle école primaire de Beloeil;

Considérant la vérification effectuée auprès de la Commission de toponymie à propos du nom recommandé;

#### **C-104-03-13**

Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle d'apporter les modifications suivantes à l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire de Beloeil :

- Nom de l'école : au Cœur-des-Monts
- Nom de l'immeuble : au Cœur-des-Monts.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.9 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 – Version 2 / Autorisation de consultation**

Monsieur Claude Sasseville présente ce point.

Considérant la prescription faite par la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement (article 211);

Considérant qu'en vertu du paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

Considérant qu'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire de la commission scolaire doit être consultée sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

Considérant la modification à apporter au projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ayant déjà fait l'objet d'une consultation, à la suite de l'adoption de la résolution numéro C-089-02-13 confirmant, entre autres, l'intention de la Commission scolaire des Patriotes de procéder à la fermeture de l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014;

Considérant qu'il est dans les pratiques de la Commission scolaire des Patriotes de procéder à une deuxième consultation lorsqu'une modification jugée importante au contenu de la consultation initiale doit être apportée;

Considérant que la liste des écoles et des centres ainsi que les actes d'établissement des écoles et des centres ayant fait l'objet de consultation en même temps que le plan triennal susmentionné ne sont pas touchés par la modification à apporter;

#### **C-105-03-13**

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que le document intitulé « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 – Version 2 », déposé à l'annexe ACC-019-03-13 soit soumis à la consultation conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*.

La date de retour de la consultation étant fixée au 19 avril 2013.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service des ressources humaines

### **6.11 Période de fermeture estivale**

Monsieur Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, présente ce point.

Considérant la clause 5-6.05 A de la convention collective du personnel de soutien;

Considérant la clause 7-7.09 de la convention collective du personnel professionnel;

Considérant que la pratique habituelle de la Commission scolaire des Patriotes est de fermer durant une période de 2 semaines consécutives durant l'été;

**C-106-03-13**

Il est proposé par madame Reine Cossette que la Commission scolaire des Patriotes fixe cette année la période de fermeture estivale du dimanche 21 juillet au samedi 3 août 2013 inclusivement, c'est-à-dire deux semaines complètes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. POINT D'INFORMATION**

### Service du secrétariat général et des communications

#### **7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 4 décembre 2013.**

Un document a été déposé dans le portail.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant.

## **9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS**

Néant.

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Roberge réitère les mêmes règles qu'énoncées lors du premier point de parole au public.

- Un parent de Saint-Basile-le-Grand indique qu'elle est heureuse que les élèves qui fréquentent déjà le Collège Antoine-Girouard puissent y poursuivre leurs études. Elle souhaite toutefois que son enfant, qui y est inscrit pour la 1<sup>ère</sup> secondaire en 2013-2014 puisse également y aller. Elle indique que le choix s'est fait à l'automne et qu'il est maintenant difficile de procéder à une inscription dans une autre école privée. Elle demande que le Conseil reconsidère sa décision concernant les élèves inscrits en 1<sup>ère</sup> secondaire.
- Un parent dont l'enfant est inscrit au Collège Antoine-Girouard en 1<sup>ère</sup> secondaire en septembre prochain, en multisport, souhaite que son fils puisse y aller, puisqu'il ne lui est maintenant plus possible de s'inscrire au programme multisport de l'école secondaire Ozias-Ledus, car ce programme est complet.
- Un parent dont l'enfant est inscrit en 1<sup>ère</sup> secondaire au Collège Antoine-Girouard demande que le Conseil des commissaires respecte le choix de son fils d'aller à cette école.
- Un parent de deux enfants inscrits au Collège Antoine-Girouard, dont un

qui débutera en 1<sup>ère</sup> secondaire, souhaite que celui-ci puisse le fréquenter.

- Un parent d'un élève de 2<sup>e</sup> secondaire demande des précisions concernant le protocole d'entente à venir.

Mme Roberge indique que bien que le protocole à venir soit d'une durée d'un an, puisque la *Loi sur l'instruction publique* exige une révision annuelle de ce type d'entente, l'intention est qu'il puisse être renouvelé pour les quatre prochaines années.

## **11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

### **Activités politiques et de représentation**

- Rencontre avec le maire et des représentants de la municipalité de Saint-Amable et l'attachée politique du ministre Stéphane Bergeron
- Réunions du Comité exécutif et du CA de la CRÉ Montérégie-Est à titre de représentante du secteur de l'éducation
- Rencontre avec le maire et des représentants de la Ville de Boucherville (Remplacée par monsieur Alain Langlois)

### **Activités médiatiques**

- Entrevue pour l'émission Elles à TVR9
- Entrevue pour le journal La Presse
- Entrevue pour le journal Les Versants
- Entrevue pour TVRS
- Diffusion d'un communiqué au sujet des compressions
- Entrevue pour la radio Fm 103,3
- Entrevue pour le journal Vallée-du-Richelieu Express
- Entrevue pour le journal Les Versants

### **Activités CSP**

- Remise du prix de la reconnaissance du Conseil des commissaires pour la persévérance scolaire au Centre de formation du Richelieu à Varennes, à l'école secondaire De Mortagne et à l'école Les Jeunes Découvreurs.

### **Activités RCSM, FCSQ et régionales**

- Rencontre du Conseil d'administration du RCSM
- Rencontre du Conseil général de la FCSQ à Québec
- Participation à la journée de consultation régionale de la CRÉ Montérégie Est sur le Plan quinquennal de développement durable

### **Correspondance reçue**

- Lettre du président de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe au sujet de la fermeture du Collège Antoine-Girouard
- Lettre de la ministre Marie Malavoy au sujet de l'enseignement intensif de l'anglais langue seconde

## **12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

### **12.1 Parole aux commissaires-parents**

- Madame Carole Vigneault présente les principaux sujets à l'ordre du jour de la dernière rencontre du Comité de parents qui s'est tenu le 21 février 2013.
- Madame Isabel Godard rappelle qu'une conférence organisée par le Comité de parents se tiendra le 14 mars à 19 h 30 à l'école secondaire Polybel, au sujet des médias sociaux.

### **12.2 Parole aux autres commissaires**

- Plusieurs commissaires reviennent sur les échanges de la soirée et les

commentaires formulés par les parents concernant l'école de la Roselière et le Collège Antoine-Girouard.

- Madame France Lacasse indique qu'une première cohorte d'élèves a été diplômée du programme SASI au Centre de formation professionnelle des Patriotes.

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**C-107-03-13**

À 22 h 50, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Présidente

---

Secrétaire générale

CH/df